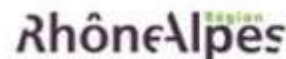




Réseau alpin de la forêt de montagne



Réunion des animateurs de Territoires forestiers du massif Alpin

Compte-rendu de la réunion du 6 novembre à Mens

Liste des participants :

9 territoires Rhône-Alpes :

Guy CHAUVIN : CFT Val Gelon Coisin, CC de la Rochette Val Gelon
Florin MALAFOSSE : CFT Trièves, CDC Trièves
Bettina MAECK: CFT Trièves, CDC du Trièves
Michaël CHATENET : SLDF Grésivaudan, CC Le Grésivaudan
Félicie DUFOURMANTELLE : CFT Vercors Drome, CC du Vercors
Fabien BOURHIS : CFT Chartreuse, PNR Chartreuse
Hugues LAVOYE : CFT Sud Isère, Maire de Le Perier
Stéphanie SUSGIN : CFT Chambéry Métropole, CA Chambéry Métropole
Denis PELLISSIER : PNR Vercors
Agnès BECKER : CFT Arlysère, Albertville Tarentaise Expansion

6 territoires PACA :

Thomas AMODEL : CFT Pays A3V
Gilles MARTINEZ : CFT Montagne de Lure, CRPF PACA
Yoann CLEMENT : CFT Luberon/CFT Montagne de Lure, CRPF PACA
Pierre GAILLARD : CFT Grand Briançonnais
Eloïse SIMON : CFT Ubaye Pays de Seyne
Olivier FAVRE : CFT Baronnies Provençales, Projet PNR Baronnies Provençales

Florian PORTIER : Bois des Alpes
Claire PESTOURIE : COFOR Rhône-Alpes réseau des Bâtiments Pilotes
Jessica MASSON : COFOR Rhône-Alpes, réseau des territoires, Réseau Alpin de la forêt de montagne
Olivier CHAUMONTET : COFOR Rhône-Alpes, réseau des territoires
Lise AVVENENGO DUCCA : COFOR 38
Lucile BUISSON : COFOR 73-74
Thomas RECULLE : COFOR PACA, réseau des territoires – Réseau Alpin de la forêt de montagne

Le Réseau alpin de la forêt de montagne est animé par les Communes forestières

Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René
CD7 Valabre, 13120 Gardanne
Tél. 04 42 65 43 93 - Fax 04 42 51 03 88

www.alpesboisforet.eu

alpes@cofor.eu

Communes forestières Rhône-Alpes

Maison des Parcs et de la Montagne
256 rue de la République, 73000 Chambéry
Tél. 04 79 60 49 05 - Fax 09 72 27 14 22

1. Stratégie forestière alpine – Point d'avancement CIMA-POIA

Pourquoi les Communes forestières animent le réseau alpin de la forêt de montagne ?

(Rappel pour les nouveaux animateurs)

Dans le cadre de l'appel à projets CIMA/POIA, les territoires de projets ont un rôle primordial pour la mise en œuvre de la stratégie forestière alpine.

Les Communes forestières Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-D'azur, ont pour objectifs d'améliorer, de développer et de valoriser le patrimoine forestier communal en œuvrant pour une gestion durable et concertée de la forêt des collectivités, un élément fort de développement local. A l'écoute des collectivités locales, elles conseillent, forment et informent les élus sur tous les sujets liés à la forêt et à la filière bois. Elles représentent les intérêts des Communes forestières auprès des instances politiques et administratives déclinées en Région Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-D'azur.

Les Communes forestières ont aussi une mission d'appui et accompagnent des élus dans leur rôle d'aménageur du territoire : **elles sont positionnées pour favoriser l'insertion des enjeux forestiers dans les politiques d'aménagement des territoires de projets que pilotent les élus (pays, intercommunalités...).**

En 2012, 32 CFT /SLDF¹ sont recensées sur le Massif des Alpes. On comptabilise aussi 15 Plans d'approvisionnement Territoriaux qui sont aussi des outils de politique territoriale.

Sur les Alpes du Nord, la Région Rhône-Alpes compte 21 CDDRA (Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes) et 3 PNR, 16 comportent un PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural) avec un volet forestier.

L'ensemble de ces territoires font l'objet d'une mise en réseau pilotée par les Unions Régionales des Associations de Communes forestières, compte tenu de leur mission expliquée ci-dessus.

La disponibilité, l'information, l'échange, la formation et le partage d'expériences sont nécessaires pour favoriser des dynamiques d'actions sur les territoires.

Ainsi, les Communes forestières accompagnent les territoires de projets forestiers qui insèrent les enjeux forestiers dans leur politique d'aménagement. L'appui est concrétisé par :

- L'organisation de rencontres et la remontée d'informations auprès des territoires,
- Une aide à l'émergence de projets forestiers sur ces territoires,
- Un appui aux territoires, une assistance et un suivi des projets,
- De la mutualisation, des échanges et des retours d'expérience...

Au croisement d'une volonté commune du Comité de Massif, des Régions et des Communes forestières de favoriser l'approche territoriale des enjeux forêt filière bois, les Communes forestières ont une convention avec l'Etat, l'Europe et les Régions pour animer le Réseau Alpin de la forêt de montagne.

Les actions menées par les Communes forestières, pour animer le Réseau Alpin de la forêt de montagne sont :

¹ Stratégie locale de développement forestier
Compte-rendu de la réunion [titre] – [date]

- l'animation du groupe foret du Comité de Massif ;
- l'aide à l'émergence de projets territoriaux, interrégionaux et innovants dans le cadre de l'appel à projets CIMA POIA;
- le partage d'expériences entre les acteurs alpins.

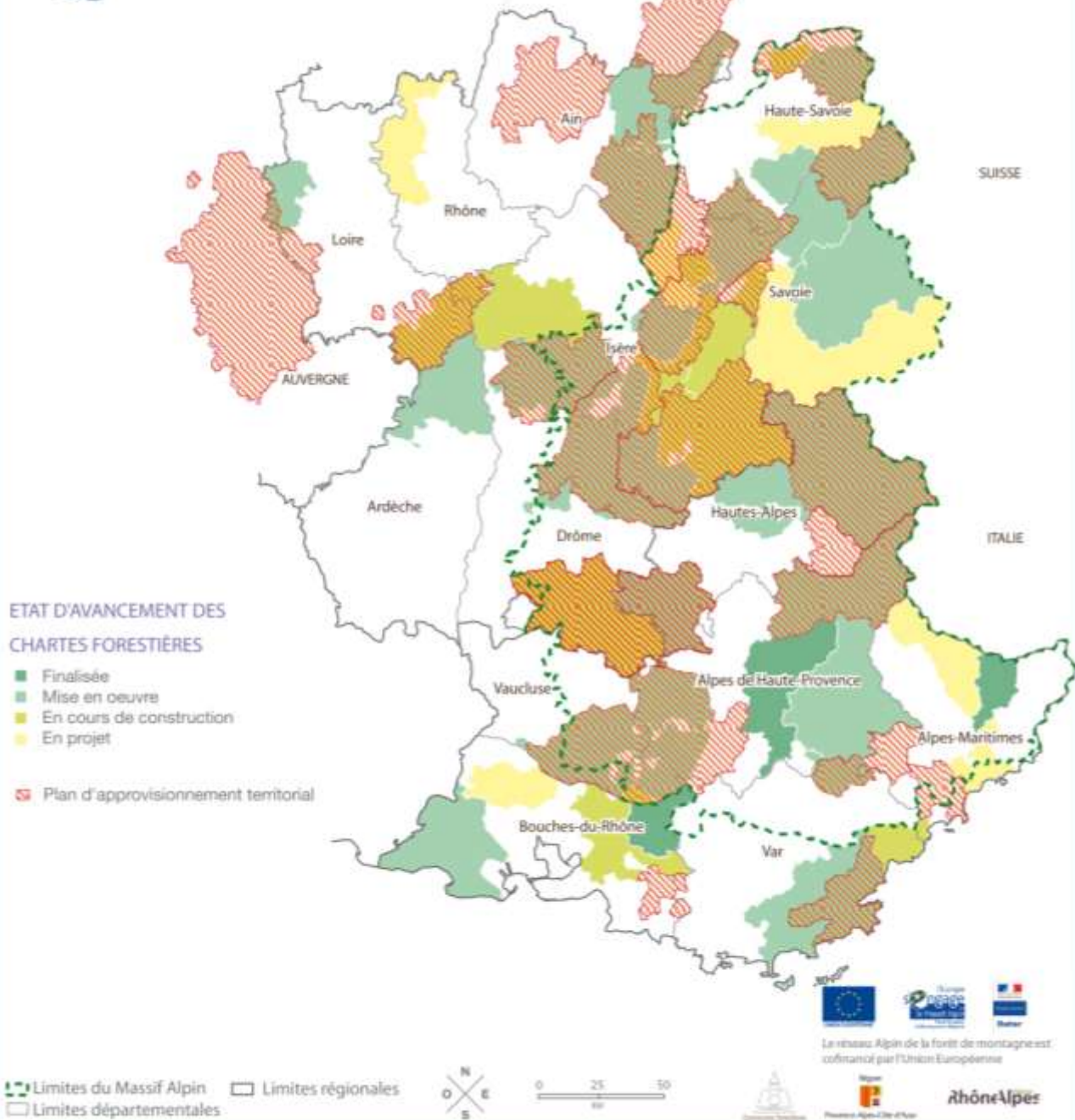
Réseau Alpin de la Forêt de Montagne

POLITIQUES TERRITORIALES

Les outils de politique territoriale



32 Chartes Forestières dans le massif alpin et SLDF
15 Plans d'Approvisionnement Territoriaux (PAT),
dont 13 sur un territoire de Charte Forestière,
45 % de la forêt du massif alpin intégré dans un PAT



Rappel des enjeux et objectifs, stratégie alpine, point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre CIMA/POIA.

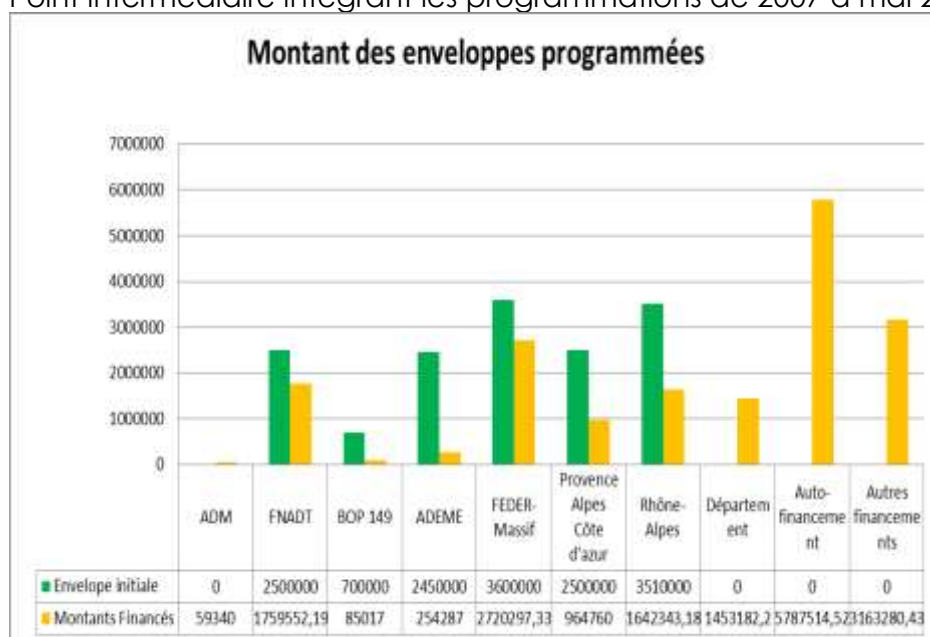
- Télécharger l'appel à projets CIMA POIA : <http://www.alpesboisforet.eu/reseau-alpin.php?NoIDR=8>

Critères d'éligibilité / maquette financière :

- démarche territoriale et/ou alpine
- démarche innovante et expérimentale
- communication et transfert d'expérience

Programme Financier	CIMA (soutien à la filière forestière)			POIA (Développer territorialement le bois Energie en montagne)	total
	Etat (millions d'€) crédits FNADT, Ministère et ADEME	Régions (PACA)	Régions (RA)	Europe	
Débardage par Câble	1,70	0,50			2,20
bois de construction	1	0,80			1,80
Bois Energie	2,95	1,20		3,60	7,75
TOTAL	5,65	2,50	3,51	3,60	15,26

Point intermédiaire intégrant les programmations de 2007 à mai 2012.



Les territoires, sur les trois thèmes de l'appel à projets (et prioritairement sur les thèmes câble et bois énergie) ont encore des opportunités de financement pour faire émerger de nouveaux projets .

- PJ en Annexe du compte-rendu : information sur les périodes des programmations CIMA POIA en 2013

La place des territoires de projets forestiers dans la future CIMA 2014/2020 ?

Le Réseau Alpin de la forêt de montagne, a organisé au cours de l'année 2012 plusieurs types de travaux (entretiens avec les MO de projets CIMA/POIA, enquête internet, journée de débat du 29/11/2012) pour recueillir les propositions des acteurs en vue de faire remonter au Comité de Massif, dans le cadre du groupe forêt, les besoins pour les 7 prochaines années concernant la filière forêt bois alpine.

D'après les grands objectifs de la commission européenne qui structurent actuellement la réflexion, les territoires auront toute légitimité à se positionner pour continuer à développer des actions concernant la forêt et la filière bois. Les circuits courts, le maintien d'emplois dans les vallées, la séquestration du carbone sont autant d'enjeux où la forêt alpine peut trouver sa place dans le cadre d'approches territoriales.

Les territoires présents posent la question du financement de l'animation : est-ce que la prochaine CIMA permettra de financer des postes d'animateurs de Chartes ?

Il est répondu en 2 temps :

1/La CIMA et le POIA sont des programmes financiers qui trouvent leur légitimité dans l'existence de « spécificités liées à la montagne ». Il s'agit de financer des projets visant à développer des solutions pour répondre aux enjeux spécifiques de la forêt alpine.

L'animation des politiques territoriales n'est pas une entrée spécifique aux Alpes et ne peut pas faire l'objet d'une mesure directe. Il est par contre tout à fait opportun de financer de l'animation qui viendrait accompagner la réalisation de projets opérationnels contribuant aux objectifs alpins sur un territoire donné.

Certains territoires ont intégré cette possibilité (ex de la CFT de la montagne de Lure qui finance son animation au travers de plusieurs projets qu'elle porte pour développer des actions opérationnelles sur son territoire)

2/L'animation des chartes forestières en tant que telle fait l'objet d'une mesure dédiée sur les fonds FEADER (mesure 341A). Cette mesure devrait vraisemblablement se poursuivre sur la programmation future. Les discussions de cette fin 2012 ne permettent pas encore d'avoir des éléments sur les conditions et modalités précises mais l'objectif d'accompagnement de l'animation des stratégies locales de développement est présent.

Aussi, il semble que l'animation des SLDF relèvera plutôt des programmes régionaux.

2. Développement du débardage par câble sur le massif Alpin

Dans le cadre de l'appel à projets CIMA, sur le thème du débardage par câble, l'ONF construit un projet de développement du débardage par câble dans les Alpes pour 2013/2014.

Le projet vise un objectif concret : celui d'arriver à garantir aux entreprises de débardage, des contrats signés à l'automne « n-1 » pour la réalisation du programme des coupes de l'année « n » ainsi qu'un calendrier de coupes sur plusieurs années.

Ceci pour leur permettre :

- D'optimiser l'organisation logistique entre les chantiers
- D'optimiser leur plan de charges
- De leur donner une plus grande visibilité du marché à moyen terme

Ces points sont actuellement des freins importants qui limitent le développement des entreprises de débardage par câble. Ces difficultés se vérifient notamment dans leurs

relations avec les banques et les difficultés à apporter des garanties pour le financement de leurs investissements.

Pour aboutir à ces objectifs, l'ONF va mettre en place plusieurs actions.

L'une concerne particulièrement le test opérationnel pour établir des offres triennales de coupes à câbles en s'appuyant sur les territoires pilotes de projets forestiers.

Plusieurs territoires se positionnent comme intéressés à devenir des territoires test :

CFT Ubaye Pays de Seyne : le câble est une thématique au cœur de la CFT avec des actions de débardage couplant forêt privée et publique dans un objectif d'augmentation de la mobilisation de la ressource locale.

Pays A3V : la mise en place d'un chantier expérimental d'exploitation et de transport par câble sur une commune du pays qui fait partie intégrante du programme d'action.

CFT Arlysère : le câble est une thématique au cœur de la CFT avec des actions de débardage couplant forêt privée et publique, d'appui à l'entreprise Coutin... une opération visant à consolider le carnet de commande de l'entreprise locale sur plusieurs années correspond aux objectifs du territoire.

CFT Sud Isère/PSADER Alpes Sud Isère : La CFT entre en phase d'élaboration de son plan d'action, l'initiation d'une action pilote sur le câble au démarrage de la CFT sera un point d'accroche pour consolider la dynamique entre les acteurs. Ce projet est en pleine cohérence avec le programme forestier du PSADER qui vise spécifiquement cette problématique.

SLDF Grésivaudan : La mise en place d'une action de cette nature pourrait s'inscrire dans la continuité des études existantes (schéma de desserte).Le territoire dispose aussi d'un 1/3 temps CRPF qui pourrait être orienté pour travailler sur les secteurs « câbles » identifiés de manière à renforcer la mobilisation conjointe Forêt publique, Forêt Privée.

CFT Chartreuse : Pour le parc, cette action permettrait de compléter et serait en lien avec l'opération de développement de desserte structurante en cours pour faciliter entre autre l'installation de câbles.

CFT Trièves : Dans la future CFT en discussion, le thème du débardage par câble couplé à la valorisation conjointe du bois énergie est une piste de réflexion sérieuse, le territoire est en pleine réflexion pour construire un nouveau plan d'actions dans lequel cette action opérationnelle pourrait être intégrée.

Les animateurs des territoires positionnent leur rôle dans le projet autour de moyens d'animation pour organiser la communication dans le cadre de leur projet de territoire afin de relayer les informations auprès des élus, notamment autour des modes de vente (créer les conditions à la mise en œuvre opérationnelle de l'expérimentation).

Dans un premier temps, les territoires attendent la diffusion, de la part de l'ONF, d'une fiche de synthèse du projet afin de proposer l'action dans le cadre d'une délibération des élus de la CFT.

Le dépôt d'un dossier pour les territoires tests afin de mobiliser des fonds spécifiques, dans le cadre de l'appel à projet CIMA/POIA, pour l'animation du projet est soulevé.

Il est proposé d'organiser une rencontre avec les territoires intéressés, l'ONF, la DATAR et le Réseau Alpin de la forêt de montagne, courant janvier 2013 pour acter du rôle des territoires dans le projet de l'ONF.

3. La certification Bois des Alpes, outil au service des territoires pour mettre en œuvre leur politique de valorisation des bois en circuit court

Echanges et débats autour de l'ancrage de Bois des Alpes au sein des territoires – quelles formes de partenariat ?

Le réseau des 20 bâtiments pilotes en bois des Alpes constitue un réseau exemplaire de constructions permettant l'exploitation et la valorisation locale de la ressource en circuit court. Ce réseau de bâtiments, constitué de deux groupes de travail (celui des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre) permettra d'apporter une boîte à outils, destinée aux acteurs de la construction, afin d'instituer une démarche reproductible de construction en bois issu du massif Alpin.

A la suite de cette présentation, les échanges ont porté sur les premiers enseignements qui résultent de la mise en œuvre de ces opérations de construction.

Les premiers constats du réseau des maîtres d'ouvrages porte sur :

- Un manque de connaissance global lié à la construction en bois local
- Le manque d'habitude d'un bon nombre de charpentiers, scieurs et architectes de prendre en compte le critère bois local
- La démarche de certification

La certification Bois des Alpes permet une valorisation de l'ensemble des bois et des essences disponibles (pin sylvestre, mélèze, sapin, etc.) issus du massif Alpin. C'est bien l'objectif de cette certification qui intervient sur un territoire cohérent avec les enjeux non seulement forestiers mais également économique et d'aménagement du territoire.

Les difficultés relevées ne doivent pas masquer la réussite de tous les projets engagés. Aucun incident technique ni financier majeur n'a été relevé jusqu'à ce jour.

Certains animateurs mettent en avant la difficulté de sensibiliser les élus communaux de l'intérêt d'une valorisation des bois issus du massif Alpin, et non uniquement de leur forêt communale.

Le retour d'expérience lié aux travaux menés dans le cadre du réseau des bâtiments pilotes a mis en lumière que l'utilisation de la ressource communale, bien qu'intéressante, ne permettait pas de répondre à l'ensemble des besoins liés à une construction. Par ailleurs ce mode opératoire au premier abord pose des problèmes multiples, notamment en matière de contrôle de qualité. Il est important de ne pas associer la certification Bois des Alpes à la valorisation du bois de la forêt communale.

Le Pays du Grand Briançonnais (représenté par son chargé de mission insiste sur le fait que la certification Bois des Alpes n'est pas adaptée à son territoire, notamment à cause de la lourdeur de la certification² pour des entreprises de petite taille.

² La certification Bois des Alpes implique d'être certifié PEFC
Compte-rendu de la réunion 6 novembre 2012 à Mens

Néanmoins le territoire Alpin est considéré comme étant une échelle cohérente³. En ce sens, les travaux sont menés en collaboration entre les territoires. Le Mélèze Haut-Alpin a par exemple été utilisé pour le bardage du bâtiment multifonctionnel en Bois des Alpes de la commune de Saint-Jean d'Arvey. Plusieurs constructions sont en cours dans les Hautes-Alpes et plus particulièrement dans le Pays du grand Briançonnais (Abries ; Guillestre).

Les travaux de construction en bois issu du massif Alpin sont donc menés en collaboration entre Alpes du Nord et Alpes du Sud.

Il est important que ces principes fondateurs puissent être transmis aux élus, :

- provenance alpine des bois (une 1^{ère} solution par rapport aux bois importés),
- cela n'enlève pas l'aspect grappe d'entreprises > les territoires ont tout intérêt à ce que des grappes locales se certifient : le territoire sera alors en mesure en son sein, de produire en bois des Alpes.

Présentation de la démarche de construction d'un bâtiment pilote en Bois des Alpes et du rôle du territoire dans le déroulement du projet : exemple de Barrême par l'animateur de la CFT du Pays A3V, Thomas Amodei

En lien avec la certification Bois des Alpes sont présentés les enjeux liés au tri mécanique des bois

Depuis le 1^{er} janvier 2012, **le marquage C.E. est obligatoire pour les débits de structure en Europe**. Ce marquage C.E. impose le marquage de la résistance mécanique de la pièce de bois (marquage individuel pour le classement machine; marquage sur le paquet pour le classement visuel).

Garantir la résistance mécanique des bois utilisés en construction est essentiel pour des raisons de sécurité évidentes et afin d'optimiser l'utilisation de ce matériau. A résistance mécanique identique, il faut en effet utiliser dans les charpentes des pièces d'un volume deux fois plus important de bois C 18 (qualité minimale utilisable en construction) qu'en C 40 (qualité maximale). Cette différenciation n'est possible qu'avec un classement mécanique « machine ».

Le classement visuel actuellement utilisé majoritairement en France s'appuie sur une appréciation empirique.

L'expérience montre que le classement visuel est fortement marqué par les aspects extérieurs tels que les nœuds, la couleur... La corrélation entre ce classement visuel et les classements mécaniques arrivant sur le marché n'est d'ailleurs pas bonne :

Les expérimentations démontrent que le classement visuel est bien plus sévère, en tous les cas pour les bois français, que le classement mécanique de la machine.

Le classement mécanique, une technologie en plein développement :

Ces dernières années, plusieurs types de machines de classement mécanique des bois ont été homologués ou sont en cours d'homologation. Diverses technologies sont utilisées:

- analyse par laser,
- analyse par rayons X,
- analyse acoustique,
- analyse par ultrasons, ce qui est le cas de la Triomatic.

Ces machines permettent de classer la résistance mécanique des bois sur la base de mesures objectives, et non plus sur une appréciation empirique.

³ Selon l'étude menée auprès de l'ensemble des maîtres d'ouvrage financés depuis 2007 dans le cadre de l'appel à projet CIMA/POIA

Actuellement, seules des machines classant du bois sec (< 24% d'humidité) sont homologuées; des essais sont en cours pour l'homologation du bois vert.

Intérêts majeurs pour les bois issus des forêts françaises :

Le classement machine permet de donner une valeur ajoutée en scierie et ouvre des perspectives pour des marchés réservés, jusqu'à présent, aux sciages étrangers ;

Le classement machine permet d'optimiser le couple "résistance mécanique" et "volume des débits de structure".

Le classement **mécanique** constitue donc une source de valeur ajoutée pour les forêts alpines, et c'est en ce sens que l'association **Bois des Alpes** s'est dotée d'une machine de classement mécanique appelée **Triomatic 'Mobil**, dont la démonstration est réalisée.